

Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 14 Avril 2023
L'an deux mille vingt-trois
et le quatorze du mois d'Avril**

Membres en exercice	29
Membres présents	23
Procurations	5
VOTES	28
POUR	24
CONTRE	4
ABSTENTION	0
Date de convocation	07/04/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire

PRESENTS: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. FERAUD S.
PROCURATIONS: M. Michel BRUNET à M. Daniel SPAGNOU, M. Anthony MUNS à M. Nicolas LAUGIER, M. Hugo PICHON à M. Bernard CODOUL, M. Sylvain JAFFRE à Mme Stéphanie FERAUD, Mme Stéphanie SEBANI à M. Jean-Louis CLEMENT
ABSENT EXCUSE: DERDICHE C.
Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance

2023-05-03 SF

OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations n° 2022-10-15 SF du 17 Novembre 2022 et n° 2022-11-09 SF du 14 Décembre 2022 l'assemblée délibérante a respectivement acté au 1er Janvier 2023 le passage du budget principal de la commune à la nomenclature comptable M57 et le passage au Compte Financier Unique (CFU) pour tous les budgets de la commune.

Par ailleurs conformément à la délibération n° 2023-04-07 SF du 27 mars 2023 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la commune il y a lieu de procéder préalablement à l'examen du budget au recensement et au vote des autorisations de programmes qui y seront inscrites.

Vu la délibération n° 2022-10-15 SF du 17 Novembre 2022 approuvant le passage du budget principal de la commune à la M57 au 1er janvier 2023

Vu la délibération n° 2022-11-09 SF du 14 Décembre 2022 approuvant le passage au Compte Financier Unique (CFU) de l'ensemble des budgets de la commune au 1er janvier 2023

Vu la délibération n° 2023-04-07 SF du 27 mars 2023 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier

BUDGET GENERAL (TTC)	DEPENSES vote AP - crédits paiement (indicatifs)			RECETTES (indicatives)		
	VOTE AP	CP 2023 / 2025	CP 2024 / 2026	total	2023 / 2025	2024 / 2026
2023-01 / 789 élargissement chemin Basse Chaumiane	1 040 000,00 €	400 000,00 €	640 000,00 €	0,00 €		
2023-02 / 801 Nouvel Alcazar	4 540 000,00 €	1 400 000,00 €	1 570 000,00 €	1 228 718,00 €	0,00 €	603 234,00 €
		1 570 000,00 €			625 484,00 €	
2023-03 / 928 Restaurant scolaire école du Thor	1 260 000,00 €	550 000,00 €	710 000,00 €	135 800,00 €	67 900,00 €	67 900,00 €
2023-03 / 929 Centre de secours	3 468 000,00 €	350 000,00 €	1 559 000,00 €	2 359 057,00 €	230 057,00 €	1 064 500,00 €
		1 559 000,00 €			1 064 500,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré,

par 24 voix POUR et 4 voix CONTRE

APPROUVE les autorisations de programme listées ci-dessus

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 17/04/2023 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE
Le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com